

NOËL & CÉRÉMONIE DES VŒUX

Cette année, le calendrier de fin d'année opère des petits changements.

NOËL

Cette année la remise des colis de Noël pour nos aînés aura lieu sous forme d'une distribution le samedi 17 décembre en matinée.

Cérémonie des vœux 2023

La création d'une cérémonie de présentation des vœux aura lieu le samedi 21 Janvier 2023 à 10h00 à la salle des fêtes.

Cette cérémonie sera l'occasion pour M. Le Maire :

- ◇ De revenir sur les événements qui ont marqué l'année 2022 de notre village
- ◇ Présenter le programme 2023
- ◇ Remettre les prix de fleurissement 2022
- ◇ Accueillir les nouveaux arrivants

A l'issue de cette cérémonie, le verre de l'amitié sera servi par l'équipe du Conseil Municipal.

COUPON DE PARTICIPATION À LA CÉRÉMONIE

NOM : PRENOM :

Nombre de personnes :

Ce coupon est à retourner en Mairie avant le 10 janvier 2023

Le Flash

HALLOWEEN

Ce lundi 31 Octobre aura lieu le traditionnel défilé d'Halloween organisé par le Conseil des Jeunes.

Nous vous donnons rendez-vous à 17h30 sur la place de la Mairie.

Le défilé sera suivi d'un goûter dans la salle des fêtes et du concours de déguisement

COMMÉMORATION

Cette année, la commémoration du 11 novembre aura lieu à 15h30.

Le rendez-vous est donné devant la Mairie.

La cérémonie sera suivie d'un verre de l'amitié.

EN ROUTE VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Comme nous l'avons évoqué dans le Lieuvillois du mois de Septembre, l'année 2022 a connu une augmentation exponentielle du coût des énergies. Lors du dernier Conseil Municipal, nous avons donc débattu sur les différentes options qui s'offrent à nous pour limiter cet impact. Comme dans beaucoup de Communes on réfléchit à trouver des solutions qui conjugueront économie et écologie.

Pour cela il a été décidé pendant le Conseil Municipal de :

- ◇ Prendre un arrêté provisoire de 6 mois pour éteindre l'éclairage public de 23h00 à 6h00. Monsieur Le Maire souhaite le mettre en place à partir du 1^{er} novembre 2022.
- ◇ Mettre en service les décorations de Noël à partir du 05 décembre 2022 et de ne pas investir dans de nouvelles illuminations.
- ◇ Limiter le chauffage dans les bâtiments publics à 19°C (maximum) conformément aux recommandations du gouvernement.
- ◇ Diminuer les tontes sur les talus et les espaces verts peu sollicités pour mettre en place des prairies dès l'année 2023
- ◇ D'étudier les devis pour changer au fur et à mesure les têtes d'éclairage des candélabres non équipés de leds, stocker les eaux de pluie, et pour modifier le système de chauffage des bâtiments publics (à plus ou moins long terme).